

Etats-Unis/Après la mort du sénateur John McCain Les drapeaux en berne aux Etats-Unis

AFP

Washington/États-Unis

Les drapeaux étaient en berne aux Etats-Unis dimanche, au lendemain de la mort du sénateur républicain John McCain, ancien pilote pendant la guerre du Vietnam et candidat à la Maison Blanche au parcours politique tumultueux, mais aujourd'hui célébré quasi-universellement.

Le sénateur de l'Arizona est mort à l'âge de 81 ans samedi dans son ranch près de Sedona, après treize mois de lutte contre un cancer du cerveau. Il avait sept enfants. Sa famille et sa seconde épouse, Cindy, étaient à ses côtés lors de son dernier souffle.

Comme pour John F. Kennedy, Ronald Reagan, Rosa Parks et quelques illustres sénateurs, son cercueil sera présenté dans la rotonde du Capitole à Washington, un honneur réservé à ceux qui ont marqué l'histoire des Etats-Unis.

Selon le New York Times, il sera également présenté au capitole de l'Arizona, cet Etat désertique du sud-

ouest qu'il a représenté plus de 35 ans au Congrès. Les anciens présidents Barack Obama et George W. Bush, un démocrate et un républicain, devaient prononcer des éloges funèbres, à sa demande, selon le Times. Plusieurs médias avaient rapporté il y a plusieurs mois que le sénateur avait expressément demandé à ce que Donald Trump ne participe pas, le vice-président Mike Pence étant prévu à la place.

Il a en revanche été annoncé qu'il serait enterré au cimetière de l'Académie navale d'Annapolis, sur la côte est, où il suivit sa formation de pilote de la marine. L'épithète de sa tombe sera, selon son vœu exprimé dans une interview en 2015: "Il a servi son pays".

Son départ réduit temporairement la majorité républicaine au Sénat à 50 sièges contre 49 pour l'opposition démocrate. Il revient au gouverneur de l'Arizona de nommer un successeur jusqu'à ce qu'un scrutin soit organisé, lors des élections de 2020.

"Patriote", "héros", "combattant", "non conformiste":



Photo : AFP/Updated

Le sénateur américain McCain est mort samedi à l'âge de 81 ans des suites d'un cancer du cerveau.

les mots des hommages rendus par l'ensemble de la classe politique du pays avaient pour point commun la carrière de l'homme au service de la nation.

"C'est un patriote. Quel que soit le parti, c'est un patriote", a dit Hillary Clinton, émue, sur CNN.

Un hommage, pourtant, manque à l'appel: celui du président actuel des Etats-Unis*

John McCain avait dit en 2016 qu'il ne voterait pas Donald Trump, ne cachant pas son mépris pour lui. La président américain a tweeté un bref message de

condoléances à la famille McCain, mais sans évoquer le parcours de l'homme.

"Mes condoléances et mon respect le plus sincère pour la famille du sénateur John McCain. Nos cœurs et nos prières sont avec vous!", a-t-il écrit.

John McCain était l'un des rares élus du Congrès célèbres hors des frontières des Etats-Unis, et un visiteur régulier de capitales étrangères dans le cadre de délégations parlementaires. On l'a vu beaucoup à Bagdad, au Moyen-Orient ou encore à Kiev, où il avait soutenu la "Révolution orange". Il était un pourfen-

deur virulent de Vladimir Poutine.

Le président français Emmanuel Macron, le Premier ministre canadien Justin Trudeau, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et d'autres dirigeants ont salué sa mémoire ce week-end. "Un défenseur infatigable d'une alliance transatlantique forte", a dit la chancelière allemande Angela Merkel. Jean-Yves Le Drian, ministre français des Affaires étrangères, a rappelé que McCain s'était rendu au Mali dès les premières semaines de l'opération militaire Serval en 2013 pour rencontrer les forces françaises.

De son vivant, John McCain n'a pas toujours été une figure consensuelle.

Aux primaires présidentielles de 2000, il cultiva une image de républicain centriste au fort franc parler, mais il échoua face à George W. Bush, plus en phase avec l'orthodoxie conservatrice.

Au Sénat, il fut partisan farouche de la guerre d'Irak et regretta le départ des troupes américaines, sous Barack Obama. Sa défense

d'une hausse permanente des dépenses militaires était critiquée à droite comme à gauche comme irresponsable budgétairement.

Il est aussi accusé d'avoir mis le pied à l'étrier aux précurseurs de la mouvance conservatrice populiste du Tea Party en choisissant comme colistière Sarah Palin, lorsqu'il fut candidat républicain à la Maison Blanche en 2008 -- une décision qu'il finira par regretter.

Mais son engagement contre la torture, pour une réforme de l'immigration favorable aux sans-papiers et pour défendre une tradition politique de civilité l'ont au contraire vu transcender les divisions partisans pour s'allier avec des démocrates.

L'autre sénateur de l'Arizona Jeff Flake a raconté dimanche que, certes, son ancien collègue avait un caractère volcanique. "Mais il pardonnait facilement, passait à autre chose et préférait voir ce que ses adversaires avaient de bon. C'est une leçon bien utile dans la période actuelle", a-t-il dit sur la chaîne ABC.

RDC/ Présidentielle

Les six candidats invalidés préparent leur contre-attaque

AFP

Kinshasa/RDC

Après l'invalidation de leur candidature à l'élection présidentielle du 23 décembre en RDC, les prétendants rejetés affinent leur stratégie et, pour certains, préparent les recours qu'ils entendent déposer. Sur vingt-cinq candidatures déposées, la Commission électorale nationale indépendante (Céni) n'en a accepté que dix-neuf. Trois des six recalés – Jean-Pierre Bemba, Adolphe Muzito et Samy Badibanga – ont d'ores et déjà annoncé leur intention de faire appel auprès de la Cour constitutionnelle.

DES samedi matin, le bureau politique du Mouvement de libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba s'est réuni et a désigné une équipe de juristes, chargée de préparer une requête en annulation de la décision de la Ceni, que ce parti doit déposer devant la Cour constitutionnelle au plus tard mardi matin.

Le MLC assure qu'il savait depuis plusieurs jours que la Commission électorale « qui est aux ordres de l'exécutif » allait invalider la candidature de son président. Mais, pour le moment, il a choisi de « se

focaliser » sur la voie du droit.

Pour le sénateur Jacques Djoli, qui développe certains des arguments qui seront au cœur de la défense de son champion, « dire que Jean-Pierre Bemba est exclu parce qu'il est condamné pour subornation de témoins, c'est une évidence ». Mais il accuse la Ceni d'avoir « caché de manière malveillante » le fait « que Jean-Pierre Bemba est condamné au premier degré », alors que la loi exige un jugement irrévocable. L'élus ajoute que « la loi électorale cite limitativement les incriminations pour lesquelles on peut être exclu du processus ». Et que la subornation de témoins ne fait pas partie de cette liste.

Chez les cadres du parti pourtant, on craint que la Cour constitutionnelle soit instrumentalisée par le pouvoir. Pour l'instant, rassure Jacques Djoli, « nous sommes concentrés sur le seul recours devant les juges », mais d'autres stratégies sont à l'étude. Et si la Cour confirme l'exclusion de Bemba, « chacun devra assumer ses responsabilités ».

L'ancien Premier ministre Adolphe Muzito a lui aussi décidé de saisir la Cour constitutionnelle – malgré les suspicions qui, selon



Photo : AFP/L'Union

Après l'invalidation de sa candidature, Jean-Pierre Bemba va déposer un recours auprès de la Cour constitutionnelle de RDC.

lui, pèsent sur les institutions – après son exclusion de la course à la présidentielle.

En conférence de presse à Kinshasa, il a estimé que la Ceni se substituait au juge en écartant sa candidature. Cette institution d'appui à la démocratie, a-t-il dit, a parlé abusivement d'un conflit d'intérêts avec le Palu, son ancien parti. Le candidat président de la République a affirmé avoir démissionné de ce parti, lettre de démission à l'appui, et avoir ensuite posé sa candidature au nom d'Unis pour la République (URP).

Pour Adolphe Muzito, les animateurs de la Ceni sont tout simplement engagés dans « la stratégie du pouvoir pour éliminer tous les

candidats qui les gênent ». D'après lui, le régime a commencé « par empêcher Katumbi d'entrer » et, s'ils ont laissé Jean-Pierre Bemba rentrer en RDC en donnant « l'impression d'être généreux », c'était pour « l'éliminer par la suite ». Le candidat de l'URP pense que le pouvoir va à présent « continuer » à écarter les autres candidats.

Pour Georges Kapiamba, de l'association congolaise pour l'accès à la justice, « si le processus [électoral] se poursuit de cette manière, il y aura effectivement des doutes sur la crédibilité des élections. »

26-08-2018

Samy Badibanga, dont la candidature a été rejetée

pour défaut de nationalité d'origine, va également déposer un recours. Pour lui la Ceni a outrepassé sa fonction. Il rappelle qu'il bénéficie « d'un arrêté ministériel portant recouvrement de la nationalité congolaise d'origine, signé le 25 novembre par le ministre actuel de la Justice ». Et que, d'autre part, ses deux parents sont Congolais : « Comment peut-on me faire perdre ma qualité de Congolais d'origine ? On ne perd jamais ses origines à moins que la Ceni veuille bien faire de moi un apatride et me demander de renier mes parents ».

Lambert Mende appelle au respect de la loi *

Autant de contestations balayées par Lambert Mende. Pour le ministre congolais de l'Information, l'opposition doit accepter la décision de la Ceni. « Il y a des lois congolaises qui doivent être respectées », affirme-t-il, ajoutant que « l'inclusivité n'est pas synonyme d'illégalité ou d'inconstitutionnalité ». A ses yeux, on ne peut pas « violer la loi, violer la constitution » au nom de l'inclusivité.

« Si tel est le cas, pourquoi est-ce que pour cause d'inclusivité on n'aurait pas pu violer la constitution pour permettre à Joseph Kabila de se représenter », fait

mine de s'interroger le ministre. Il affirme ne pas vouloir de « double standard », refuser que la constitution soit appliquée « pour Kabila » uniquement.

Les membres de la Ceni n'ont pas respecté la loi électorale. [...] Et ça donne l'impression qu'ils sont en train d'appliquer la politique du gouvernement d'éliminer certains candidats de l'opposition. [...] Ce n'est plus un processus démocratique et encore moins inclusif. [...] Nous espérons que la Cour constitutionnelle pourra prendre ses responsabilités pour rétablir toutes ces victimes dans leurs droits. Pour Georges Kapiamba, de l'association congolaise pour l'accès à la justice, la décision de la Ceni est inacceptable.

Après le dépôt des recours, la Cour constitutionnelle aura sept jours ouvrés pour rendre son arrêt et notifier à la Commission électorale sa décision. D'ici là, une réunion avec toutes les forces d'opposition est prévue lundi, en vue d'arrêter une ligne de conduite pour les prochains jours. L'opposition prévoit notamment de mettre en place des stratégies pour libérer le processus électoral qui, selon elle, est pris en otage par le pouvoir en place.